



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 5349

Texte de la question

M Michel Pelchat demande à M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, de bien vouloir l'informer des causes, de l'ampleur et des conséquences de la greve observee dans les ambassades le 19 octobre dernier.

Texte de la réponse

Reponse. - L'ajustement à la hausse comme à la baisse des indemnités de résidence des personnels civils et militaires de l'Etat en poste à l'étranger, et dont les rémunérations sont régies par le décret no 67-290 du 28 mars 1967, résulte d'un mécanisme d'évaluation des gains ou pertes de pouvoir d'achat de ces agents entre deux dates. Le dispositif retenu depuis dix ans a pour but de leur garantir un pouvoir d'achat constant au cours de leur mission à l'étranger, quels que soient les mouvements de changes et de prix constatés dans leur pays de résidence. Le ministère de l'économie, des finances et du budget et le ministère des affaires étrangères, sur la base de ces principes, constatent pour l'ensemble du monde, en fin d'exercice d'une année, les gains ou les pertes de l'année passée. Le solde ainsi évalué, il est procédé, au mois de janvier de l'année suivante aux ajustements des indemnités de résidence des agents. Au titre de 1987, deux baisses ont été effectuées et il avait été prévu une nouvelle baisse de 50 millions de francs en décembre 1988. La diminution du mois de septembre qui a touché 94 pays a suscité la protestation des agents en poste à l'étranger. Un préavis de greve de 48 heures a été déposé par les associations syndicales et professionnelles du département (ASAM, CFDT, USASCE, FGAF, ASAO, ASSA, SYSAAE, CFTC, FO) pour les 18 et 19 octobre 1988. Par ces arrêts de travail, les associations professionnelles ont demandé : l'annulation de l'arrêté du 23 août 1988 portant diminution des indemnités de résidence à l'étranger et un réexamen poste par poste ; la suppression des mesures de réduction complémentaire de décembre. Le département a recensé 1 206 agents grévistes sur un total de 7 955 (soit 15 p 100 de l'effectif). Ce mouvement de greve a été particulièrement suivi dans les postes américains et canadiens. Depuis, des négociations ont été conduites avec le ministère des finances qui ont conduit à l'abandon définitif de la baisse de décembre et se poursuivent par un examen pays par pays du niveau des indemnités.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5349

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3279